

SIVU DES FONTAINES
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL
du 22 décembre 2020

PRESENTS : MM. Eric ANTHOINE, Olivier BELLÉGO, Gérard BETEMPS, Mme Céline DEGENEVE, délégués titulaires

Mme Emilie LAGE, M. Olivier NICODEX délégué suppléant

ABSENTS- EXCUSES : Mme Pauline BOISIER, M. Rénauld VAN CORTENBOSCH, délégués titulaires,
Mme Sylvie ANDRES, MM. Cyril CATHELINEAU, Yannick FOREL, délégués suppléants

Secrétaire de séance : Mme Céline DEGENEVE

* Compte rendu de la réunion du 26 novembre 2020

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 26 novembre 2020.

1. Tarification de la part syndicale de l'eau – Année 2021

Après avoir rappelé que l'harmonisation des tarifs pour l'ensemble du territoire du syndicat est effective depuis 2019, Monsieur le Président évoque :

- la situation économique et sociale difficile que traverse le pays en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19 et son impact financier sur un certain nombre de foyers,
- l'incertitude concernant le montant de la tarification du délégataire à compter du 01/08/2021 compte tenu de l'expiration au 31/07/2021 du contrat actuel de délégation de service public,
- un taux de subventionnement attendu exceptionnellement plus élevé dans le cadre du Plan rebond eau diversité climat 2020-2021.

Dans ce contexte particulier, il est proposé de maintenir pour l'année 2021 les tarifs appliqués en 2019 et 2020 à savoir.

Part fixe : 50,000€ HT
Part variable : 1,859€ HT/m³

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré **APPROUVE** la tarification ci-dessus, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

2. Dévoiement du réseau d'alimentation en eau potable / REITERATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE PAR ACTE ADMINISTRATIF DE LA CONVENTION SIGNEE PAR LES CONSORTS FALCONNET ET TRANSFEREE A MR ET MME HALIM BOUKENSOUS.

Monsieur le Président du SIVU des Fontaines rappelle les faits suivants.

En 2016, les consorts FALCONNET, propriétaires de terrain constructible au lieudit « le Clos d'Aulph » sur la commune de Chatillon sur Cluses ont sollicité le SIVU DES FONTAINES pour dévoyer en limite de propriété une canalisation d'eau potable traversant leur terrain dans l'objectif de permettre la réalisation d'une construction et la création d'un chemin de desserte.

En date du 26 mai 2016, Mme Martine FALCONNET, Mr et Mme Félicien FALCONNET, en tant que propriétaires, ont signé une convention de servitude qui n'a pu être réitérée par suite de vente de leur terrain à bâtir à M. et Mme Halim BOUKENSOUS. En application de cette convention, un premier dévoiement de la canalisation a été réalisé. Ladite convention a été annexée à l'acte de Vente FALCONNET/BOUKENSOUS du 29 août 2018.

M. et Mme BOUKENSOUS ont dès lors entrepris la construction d'une villa qui a nécessité un nouveau dévoiement de la conduite, travaux réalisés à leur charge et avec l'accord du SIVU DES FONTAINES.

Il est demandé au Conseil Syndical d'approuver la publication d'une servitude actualisée au profit du SIVU DES FONTAINES concernant la traversée de la propriété de M. et Mme HALIM BOUKENSOUS par ladite conduite d'eau potable dans son dernier tracé, après les deux dévoiements successifs. Cette nouvelle servitude annulera et remplacera celle évoquée dans la convention de servitude signée le 26 mai 2016 par les consorts FALCONNET et annexée à l'acte de Vente FALCONNET/BOUKENSOUS du 29 août 2018. La nouvelle servitude sera publiée au service de la publicité foncière par l'intermédiaire d'un acte administratif.

Désignation des Parcelles						
N° de plan parcellaire	Lieu-dit	Nature de la parcelle	Section du cadastre	N° cadastral	Surface	Surface occupée par la servitude (m ²)
1	Clos d'Aulph	A	B	3597	17a 99ca	97
<u>1</u>	Clos d'Aulph	A	B	3595	02a 20ca	75

Montant de l'indemnité : servitude concédée à titre gratuit.

Le comité syndical, ouï l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré :

- **Valide** le transfert de la convention de servitude ci-dessus exposée tant sur la surface que sur le montant à verser aux propriétaires,
- **Autorise** Monsieur le Président du SIVU des Fontaines à authentifier l'acte administratif lié à cette convention de servitude,
- **Autorise** Madame la Vice-Présidente du SIVU des Fontaines à signer l'acte administratif lié à cette convention de servitude,
- **Autorise** la publication de l'acte administratif au Bureau des Hypothèques compétent.

3. Informations - Questions diverses

► Travaux Les Avignières

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée un projet de travaux au lieudit les Avignières sur la commune de La Rivière Enverse, destinés à raccorder au réseau du SIVU des Fontaines des habitations situées sur le territoire de La Rivière Enverse et actuellement desservies par le réseau du Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre. Cette réalisation permettrait de régulariser la situation en matière de compétence de distribution en eau potable.

Lesdits travaux consisteraient en la pose d'une chambre de comptage et d'une conduite neuve pour un montant estimé à 12 000€HT.

La séance est levée à 20h

Monsieur le Président

Eric ANTHOINE

